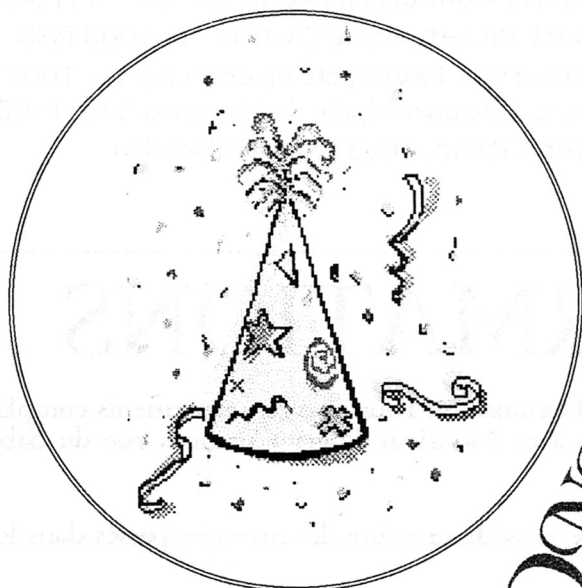


NOUVELLES DU CERCLE



CERCLE VAUDOIS DE GENEALOGIE

décembre 1995
N° 20

Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
1022 CHAVANNES-près-RENNES

Table des matières

- Comité	2
- Informations	2
- Parution	2
- L'abjuration d'une Vaudoise	3
- Les recherches généalogiques en Italie	4
- Questions	7
- Réponses	7
- Recherche de correspondant (s)	8
- Les Bolay	9
- Bulletin d'adhésion	9
- Nécrologie	10

COMPOSITION DU COMITE

Président:	Pierre-Yves Pièce, rue du Signal 6, 1880 Bex
Caissier:	Michel Depoisier, rue du Bugnon, 1020 Renens
Secrétaire	Frédéric Rohner, Le Clos de Lucens, 1441 Montagny/Yverdon
Rédacteur du bulletin:	Robert Pictet, av. du Château 48, 1008 Prilly
Membres:	Pierre-Yves Favez, ch. de Contigny 15, 1007 Lausanne Maurice Dougoud, rte de Lausanne 54b, 1100 Morges
Courrier des lecteurs:	Roger Vittoz, 1063 Chapelle/Moudon

INFORMATIONS

- Signalons ici la fête des «Curchod» de Dommartin. Pour tous renseignements complémentaires, les personnes intéressées prendront contact avec Monsieur Roger Curchod, rue du Sablon 25, 1110 Morges.

- Relevons que la bibliothèque du Cercle possède une liste des mariages passés dans les paroisses de Normandie.

- STAMM 1996:

☞ 8 février 1996: Les registres paroissiaux, sujet présenté par M. P.-Y. Favez

☞ 7 mars 1996: L'informatique, domaine privilégié de M. P.-Y. Pièce

☞ 18 avril 1996: Les notaires, objet d'une analyse de M. M. Depoisier

Les Stamm sont ouverts à tous. Ils sont également des lieux de rencontre et d'échange; si certaines personnes désirent voir figurer un sujet plutôt qu'un autre, qu'elles soumettent leur projet au comité qui l'agendera à une séance d'automne (les membres autres que ceux du comité peuvent présenter des sujets).

PUBLICATIONS

Les Müller de Fribourg - Histoire d'une famille patricienne de 1530 à 1992
par B. de Diesbach, S. de Müller, A.-J. Tornare et E. Maradan, avec une préface de D. M. Pedrazzini.

Nous avons eu le plaisir de recevoir cet ouvrage d'un de nos membres, Monsieur Serge de Müller, à qui nous témoignons ici encore notre reconnaissance.

Cet ouvrage de grand format a paru en 1992 à Fribourg chez Intermède Belleruche et comprend plus d'une centaine de pages retraçant la vie et l'histoire de cette bonne famille de la Ville de Fribourg.

Ainsi, cette publication enrichit la collection de documents et livres de la bibliothèque du Cercle.

Frédéric R. Rohner

Les Editions Barré et Dayez de Paris nous signale la réédition de l'ouvrage de Louis Vulliemin, Histoire et géographie du canton de Vaud, 1857.

Les deux volumes (344 et 232 pages) sont à commander à l'Imprimerie BENE, 12c, rue Pradier, 30000 Nîmes. Tél: (33) 66 29 48 97 au prix de 56.- SFr + 5.- SFr de port

NdC2

L'ABJURATION D'UNE VAUDOISE

Voici deux ans, le Salon Généalogique de Vichy et du Centre publiait la copie d'acte d'abjuration passé le 25 août 1719 à Vichy, signé de Monsieur le Curé PETITOT de Creuzier le Vieux, trouvé aux Archives de Vichy. Comme il concerne une Vaudoise, nous le reproduisons ciaprès.

«Aujourd'hui 28 août 1719, en vertu des pouvoirs a nous donnés également par Monseigneur Jean Baptiste MASSILLON, Evêque de Clermont pour les comparants Gervais POUTTIERS et de Suzanne CHANBON, de recevoir l'abjuration d'hérésie pour lui même et par laquelle la dite CHANBON a été élevée, de validité de mariage de l'un et l'autre ci devant contracté dans la ville d'Yverdun en SUISSE... patrie de la dite CHANBON, et en présence de magistrats, et ministres du dit lieu et encore les

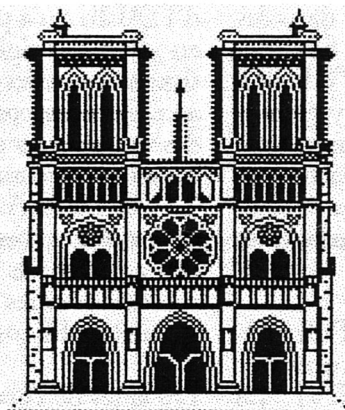
absoudre des censures qu'ils pouvaient avoir encourues, nous Joseph MARECHAL, Curé de VICHY en vertu des pouvoirs ci-dessus énoncés, nous avons premièrement ouï en confession, reçu l'abjuration de la dite CHANBON, fait faire une profession de Foi de la Religion Catholique, apostolique et romaine. Conformément et au dit du Conseil de TRENTE donné l'absolution des censures qu'ils pouvaient avoir encourues et après avoir obtenu en confession consentement en présence et en compagnie de Monsieur PETITOT Curé de CREUZIER LE VIEUX et pasteur du dit Gabriel POIQUETIER, et encore en présence de Claude POUTHIER ci devant du dit Creuzier Père du dit Gabriel POUETIER et en présence de GRENAUD sacristain de la paroisse de VICHY le dit mariage a été conclu et viabilisé par paroles des présents sans publications des bans dont les parties ont été dispensées par l'autorité de Monseigneur, en foy de ce que ci dessus, nous Curé de VICHY susdit, Curé de CREUZIER sus nommé, nous mêmes soussignés - les parties et témoins ayant déclarés ne savoir signer

de ce qui ... fait le dit jour et an que datés.

Signé: MARECHAL, Curé de Vichy - PETITOT, Curé de Creuzier le Vieux

Qui était cette Suzanne Chanbon qui avait contracté mariage à Yverdon, sa patrie ? Nous n'avons pu trouver trace de ce mariage dans le registres paroissiaux, car les registres de mariages d'Yverdon connaissent une lacune entre 1632 et le 24 juin 1719 (ACV, Eb 141).

En fait, c'est à Pomy, dans la campagne proche d'Yverdon, qu'elle est née: Susanne, fille de David JAUBON de Pomy et de Claudine GAILLARD sa femme, a été baptisée à Pomy le 16 décembre 1689 (ACV, Eb 109/1, 29).



Il se peut qu'elle ait résidé par la suite à Yverdon où son père avait déjà séjourné auparavant, car on trouve dans le baptistaire d'Yverdon la mention suivante: Marie, fille de David GAUBON de Pomy, baptisée à Yverdon le 29 août 1677 (ACV, Eb 141/6, 113).

Il vaut la peine de souligner la variété des graphies du patronyme: JAUBON, GAUBON, CHANBON... et il faut se garder de le confondre avec celui d'une

famille issue du Refuge huguenot, semble-t-il, car on peut relever, toujours à Pomy, le mariage suivant: Pierre GRIMAR, fils de Jhean GRIMAR, épouse à Pomy le 7 octobre 1695 Susanne CHANBON, fille de Pierre CHANBON, tous du village de Praz, paroisse de S. Gerin, juridiction de Montrevel en Périgord, réfugiés en Suisse (ACV, Eb 109/1, 20d) !

Nous remercions notre ami, M. Pierre-Arnold Borel de La Chaux-de-Fonds, de nous avoir transmis ce document signalé après sa présentation de la recherche généalogique en Suisse au Congrès de Vichy.



PRINCIPALES SOURCES ARCHIVISTIQUES POUVANT INTERESSER LES RECHERCHES GENEALOGIQUES

EN ITALIE.



ETAT CIVIL ("STATO CIVILE")

1° Les conquêtes napoléoniennes ont été suivies, dans le nord de la péninsule italienne, par la mise en place d'une administration locale calquée sur l'administration française, et ce, sur les bases juridiques du "Code Napoléon". De 1803 à 1816, des registres d'état civil comparables aux registres français de l'époque ont donc été tenus dans les communes italiennes des régions qui faisaient alors partie de l'Empire Français ("STATO CIVILE NAPOLEONICO"). Les actes y étaient rédigés soit en langue française soit en langue italienne. La chute de l'Empire mis fin à cette pratique dans certains endroits, restituant au Clergé la charge de recenser les naissances, mariages et sépultures.

Les registres du "STATO CIVILE NAPOLEONICO" sont, dans la plupart des cas, conservés dans les "Archives d'Etat" ("ARCHIVI DI STATO") situées dans les chefs lieu des Provinces.

2° A la chute de l'Empire, le Royaume des DEUX-SICILES, le Grand Duché de TOSCANE et les Duchés de PARME ("PARMA") et de MODENE ("MODENA") conservèrent, jusqu'à leur annexion au Royaume d'ITALIE, le principe d'un état civil laïc conjointement avec la tenue des registres paroissiaux. Pour l'ex-Grand Duché de TOSCANE, ces registres couvrent la période allant de 1808 à 1865 et sont conservés à "L'ARCHIVIO DI STATO" de FLORENCE ("FIRENZE"). Pour l'ex-Royaume des DEUX-SICILES, leurs lieux de conservation peuvent être différents d'une Province à l'autre.

La "GENEALOGICAL SOCIETY OF UTAH" a terminé le microfilmage des registres de l'ex-Grand Duché de TOSCANE ainsi que plus de la moitié de ceux de l'ex-Royaume des DEUX-SICILES. Pour certaines Provinces concernées, ce microfilmage dépasse parfois les limites de la

période préunitaire (1860) pour atteindre le début du XXe siècle.

3° "L'état civil laïc postunitaire", institué par le décret royal du 15 novembre 1865, ne fut généralisé sur l'ensemble du territoire du Royaume d'ITALIE qu'à partir de 1870. Les registres, tenus en double original et dotés de tables alphabétiques annuelles et décennales ("INDICE"), sont actuellement conservés dans les "archives actives" des communes et dans les Chancelleries des Tribunaux territorialement compétents ("PROCURE DELLA REPUBBLICA"); ils ne sont pas, en principe, consultables. Des copies intégrales des actes qu'ils contiennent peuvent être néanmoins obtenues après accord exprès du Procureur de la République.

Les actes de l'état civil postunitaire (et principalement les actes de naissance) sont de véritables "mines" généalogiques en raison des très nombreuses "mentions marginales" ("MENZIONE") qu'ils peuvent comporter.

REGISTRES DE POPULATION ("ANAGRAFE")

Les municipalités italiennes disposent d'un "Bureau démographique" ("ANAGRAFE") chargé de tenir à jour le recensement de la population se trouvant en résidence légale sur le territoire communal, avec récapitulation aux noms des chefs de famille. La plupart de ces "Bureaux" sont aujourd'hui informatisés. Grâce aux archives de ces services qui n'ont pas d'équivalent en FRANCE-il est possible de connaître les renseignements essentiels sur l'identité ("ESTREMI") d'une personne, italienne ou étrangère, ayant eu, à un moment donné, son domicile légal dans une commune définie, sans pour autant qu'elle y soit née ou qu'elle s'y soit mariée.

L'instauration de "L'ANAGRAFE", sous sa forme actuelle, a débuté lors de la phase finale de l'unité italienne (1870) mais les fichiers y afférents ne sont parfois fiables qu'à partir de 1900 dans certaines régions.

"L'UFFICIO ANAGRAFE" délivre, entre autres, des "certificats de situation de famille" ("CERTIFICATI DI STATO DI FAMIGLIA"), véritables "photographies" d'un groupe familial à un moment donné puisqu'ils relatent l'état civil complet du chef de famille et de son conjoint, les dates et lieux de naissance de leurs enfants vivants, la profession, le domicile...

Dans certaines régions, principalement celles qui après la chute de l'Empire napoléonien se sont retrouvées sous domination autrichienne, les "archives démographiques" ("ARCHIVIO ANAGRAFICO") peuvent remonter aux premières décennies du XIX^{ème} siècle. A l'origine, les finalités de "L'ANAGRAFE" pré-unitaire étaient diverses (statistiques, fiscales, policières, conscription militaire...) et sa présentation matérielle a varié dans le temps et selon les régions (simples registres alphabétiques, registres par quartiers, sous dossiers patronymiques, sous dossiers par immeuble...). Mais, quelle qu'en soit sa présentation "L'ANAGRAFE" comporte toujours tous les renseignements indispensables pour faire avancer une recherche sur l'histoire des familles (noms, prénoms, surnoms, filiation, lieu de naissance, âge ou date de naissance, nationalité, religion, situation familiale, domicile, profession...) et son exploitation est facilitée par l'existence de "répertoires alphabétiques" ("INDICE").

"L'UFFICIO ANAGRAFE" postunitaire est également chargé de la tenue des "listes électorales" ("LISTE ELLETORALE"). La consultation de celles-ci peut être d'un certain intérêt pour les chercheurs, mais cet intérêt est néanmoins limité par le fait que le système électoral italien est resté longtemps censitaire, que le droit de vote n'a été accordé aux femmes qu'après la deuxième Guerre Mondiale et que les incapacités électorales étaient nombreuses (la loi n° 1058 du 7 octobre 1947 énumère plus d'une cinquantaine de crimes, délits et infractions incapacitantes et interdit le droit de vote, entre autres, aux "tenanciers de maisons closes" ("TENUTARI DEI LOCALI DI MERETRICIO") et aux "concessionnaires de maisons de jeu" ("CONCESSIONARI DI CASE DI GIOCO").

REGISTRES D'EMIGRATION ET PASSEPORTS. ("REGISTRI DELL'EMIGRAZIONE E PASSAPORTI").

Dès 1860, le Royaume d'ITALIE a délivré des passeports nationaux dont les titulaires étaient répertoriés dans les "REGISTRI DELLE VIDIMAZIONI DEI PASSAPORTI" tenus par les "Préfectures de Police" ("QUESTURE"). Ces registres indiquent les noms et prénoms des émigrants, leur lieu de naissance, leur âge ou leur date de naissance, la date du permis d'émigration, le port de départ et la destination.

Certains de ces registres sont conservés dans les "Archives d'Etat" ("ARCHIVI DI STATO") sous les rubriques "Police" ("POLIZIA") ou "Préfecture" ("PREFETTURA"); les Archives du Ministère de l'Intérieur ("MINISTERO DEGLI INTERNI") à ROME en détiennent également quelques uns.

Avant l'unité italienne, le Royaume des DEUX-SICILES et le Grand Duché de TOSCANE ont également délivré de tels titres de voyage dès le début du XIX^{ème} siècle.

CONSCRIPTION MILITAIRE. ("REGISTRI DEGLI UFFICI DI LEVA").

Les "Registres de conscription militaire" ("REGISTRI DEGLI UFFICI DI LEVA") peuvent être pré ou postunitaires mais ne remontent jamais au delà du début du XIX^{ème} siècle. Elaborés par les services communaux et exploités par les "Districts militaires" ("DISTRETTI MILITARE"), ils peuvent être retrouvés soit aux "Archives d'état" ("ARCHIVI DI STATO") soit dans les "Archives historiques communales" ("ARCHIVIO STORICO COMUNALE").

REGISTRES PAROISSIAUX CATHOLIQUES. ("REGISTRI PARROCCHIALI CATTOLICI").

Le 11 novembre 1563, le Concile de TRENTE, lors de sa 24^{ème} session, a établi les règles canoniques de la doctrine catholique sur le sacrement du mariage, et, les 3 et 4 décembre 1563, lors de sa 25^{ème} session, a prescrit l'institution d'archives dans chaque église et la tenue de registres pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures ("LIBER BAPTIZATORUM", "LIBER MATRIMONIORUM" et "LIBER DEFUNCTORUM") dans chaque paroisse.

Mais, en ITALIE, certains prêtres catholiques n'avaient pas attendu cette obligation pour tenir de tels registres qui facilitaient l'exercice de leur ministère le premier registre baptême italien connu remonte à 1396 et se trouve aux Archives diocésaines de GEMONA (FRIULLI).

Dès la fin du XVI^e siècle les prescriptions du Concile de TRENTE étaient à peu près correctement appliquées sur tout le territoire italien. En 1634, dans l'ouvrage "DE OFFICIO ET POTESTATE PAROCHI", BARBOSA codifia les modalités de la tenue des registres paroissiaux. Aux trois registres précités, il y ajouta deux autres, consacrant ainsi leur pratique antérieure, le "STATUS ANIMARUM" ("Etat des âmes" = "STATO DELLE ANIME"), véritable recensement des paroissiens avec noms, prénoms, filiation, âge et profession, et le "LIBER CONFIRMATORUM" dans lequel sont relatées les confirmations administrées par l'Evêque diocésain ainsi que la filiation et la paroisse d'origine des fidèles ayant reçu la confirmation.

En ITALIE, tous les registres paroissiaux sont tenus en latin d'église jusqu'au XIX^e siècle. La rédaction des actes est souvent succincte et de nombreuses abréviations y sont utilisées. Le graphisme peut être déroutant pour les chercheurs français car l'écriture gothique est encore parfois utilisée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

L'exploitation des actes paroissiaux italiens est identique à celle des registres de catholicité français, mais la consultation des "Etats des âmes" ("STATI DELLE ANIME"), quand ils ont été conservés, facilite grandement le travail des chercheurs.

La laïcisation de l'état civil en ITALIE, tant à l'époque napoléonienne qu'après 1865, n'a pas entraîné, comme en FRANCE, le transfert des registres paroissiaux aux communes ou aux Archives d'Etat. Ces registres sont demeurés la propriété des paroisses et ils y sont conservés dans des conditions variables selon leurs possibilités logistiques. Leurs conditions de consultation sont donc soumises aux contingences locales.

Les registres des paroisses aujourd'hui disparues peuvent être retrouvés, soit dans une paroisse d'accueil, soit aux Archives diocésaines ("ARCHIVIO VESCOVILE").

Pour la ville et diocèse de ROME, près de 80% des registres paroissiaux sont conservés aux "Archives secrètes du VATICAN" ("ARCHIVIO SECRETO DEL VATICAN, SEZIONE

ARCHIVIO DEL VICARIATO DI ROMA") où ils sont accessibles aux chercheurs.

La "GENEALOGICAL SOCIETY OF UTAH" a, à ce jour, terminé le microfilmage des registres paroissiaux des diocèses de ACCÉRA (Province de NAPLES), BOLZANO, FOGGIA, IVREA (Province de TURIN), NOTO (Province de SIRACUSE), PALERME, PARME, PLAI-SANCE ("PLACENZA"), TRENTE ("TRENTO")-- TURIN, VICENCE ("VICENZA") ainsi que ceux des Iles siciliennes (Provinces de MESSINE et TRAPANI).

ARCHIVES DIOSCESAINES. ("ARCHIVIO VESCOVILE").

Les "Archives diocésaines" italiennes accueillent les "archives paroissiales" des paroisses disparues. L'on y trouve également les "LIBER CONFIRMATORUM", les procès d'excommunication et d'Inquisition, les dispenses pour mariages, les conversions au catholicisme des protestants et des israélites, les dossiers personnels des membres du Clergé, les titres des biens immobiliers de l'Eglise et des Congrégations...

Pour le diocèse de ROME, ces fonds se trouvent aux "Archives Secrètes du VATICAN".

La liste complète des paroisses et diocèses d'ITALIE est publiée dans "L'ANNUARIO CATTOLICO ITALIANO" (Editoriale ITALIA - Via Vigliena - 00192 ROMA) qui donne les adresses des sièges épiscopaux (au nombre de 280) et des paroisses (environ 25000) avec indication de l'année de fondation de chacune.

L'Association des Archivistes d'Eglise d'ITALIE publie, depuis 1958, une revue annuelle "ARCHIVIA ECCLESIAE".

REGISTRES PROTESTANTS DES PAROISSES VAUDOISES. ("REGISTRI PARROCHIALI DEI PROTESTANTI VALDESI").

Les registres protestants vaudois (Région de l'actuel PIEMONTE) remontent à 1685 et contiennent les mêmes renseignements d'état civil que les registres catholiques. Ils sont conservés dans leurs paroisses respectives et ont été microfilmés dans leur intégralité par la "GENEALOGICAL SOCIETY OF UTAH".

Pietro d'OLTRASCELDA.
Mars 1994

à suivre ...

NdC6

QUESTIONS

96. HERALDIQUE (M. R.-L. Cavin, 37 Pré-du-Marché, 1004 Lausanne)

L'héraldique ne semble pas avoir retenu le rat sur ses blasons, dès lors que signifie la présence dans les armoiries des Cavin de Vuilliens «d'un rat passant au naturel» ?

97. FORGET (M. M.-C. Forget, Ave. Jean-Jaurès, F-78210 St-Cyr-L'école)

Recherche toutes informations concernant les diverses branches de Forget qui quittèrent la France et s'installèrent en Suisse (à Genève et à Neuchâtel par exemple) ou en Hollande.

98. EFELI (M. C. Paraque, Dragonnet, F-07410 St-Victor)

Recherche tous renseignements concernant la famille Efeli dont le point de départ est Elisabeth Efeli ou Effely, baptisée le 2 novembre 1792 à Dambenois dans le Doubs et décédée le 27 février 1857 à Héricourt en Haute-Saône, fille de Joseph Efeli et de Marguerite Couchot.

99. FORNEROD (Mme. A. Larousse, 10 Impasse des Pivoines, F-93100 Montreuil)

Recherche toutes informations concernant la famille Fornerod et notamment l'existence de personnes ayant porté le titre d'évêque. Y a-t-il quelqu'un qui se soit intéressé à cette famille ?

100. CHRISTIN-VULSON (M. J.-D. Candaux, Bourg-de-Four 24, 1204 Genève)

Au premier livre des Confessions, J.-J. Rousseau raconte de façon très plaisante ses amours juvéniles avec une certaine demoiselle de Vulson, de Nyon, et précise que vingt ans plus tard, en 1744, il la revit à Nyon, où elle était devenue "Madame Crstin".

Dans son édition des Confessions (Paris, Gallimard, 1959, "Bibliothèque de la Pléiade", p. 29, note 1), B. Gagnebin précise que la jeune amie de Rousseau était Charlotte de Vulson et qu'elle avait épousé "en automne 1724 Jean-Pierre Christin, avocat et conseiller de la ville d'Orbe". Malheureusement, M. Gagnebin ne cite pas ses sources...

Il faut pourtant bien que M. Gagnebin ait trouvé ce renseignement quelque part! Ne serait-ce pas dans une généalogie manuscrite de la famille Christin ou de la branche helvétique des Vulson ?

101. GOLLION (M. M. Gollion, 28 allée Rémond, F-93190 Livry-Gargan)

Quel est le rapport entre mon patronyme et la bourgade sise dans le canton de Vaud ? On m'a dit que Gol signifiait couteau à couper les grappes et Lion provenait de la ville du même nom. Sachant que mes ancêtres étaient presque tous viticulteurs, y a-t-il une autre étymologie possible ?



REPONSES

97. FORGET (M. P.-Y. Favez, ch. de Contigny, 1007 Lausanne)

Dans son armorial genevois, Eugène Dumont signale que la famille est venue à Genève dans la première moitié du XVIIe siècle en provenance de Picardie. Les descendants d'Isaac Forget furent reçus bourgeois de Genève le 6 mars 1790.

J.-B.-G. Galiffe, dans ses Notices généalogiques sur les familles genevoises, confrime les dires précédents. En outre, il atteste

qu'Isaac Forget a contracté un mariage le 4 novembre 1649 avec Anne de Maisonneuve. Quant à des relations entre la famille Forget d'Avizy établie à Genève et celles homonymes sur territoire français, rien ne peut être établi.

98. EFELY (M. P.-Y. Favez, ch. de Contigny, 1007 Lausanne)

Les graphies du nom telles qu'elles apparaissent évoquent une forme francisée des familles Häfeli ou Häfely bien connues dans les cantons de Soleur, St-Gall, de Schaffhouse ou d'Argovie. Pour de plus amples informations, il convient de s'adresser directement aux Archives d'Etat des cantons concernés.

99. FORNEROD ((M. P.-Y. Favez, ch. de Contigny, 1007 Lausanne)

Il semble qu'aucun évêque n'ait porté le patronyme de Fornerod. En revanche, Constant Fornerod (1819-1899) fut Conseiller d'Etat vaudois de 1848 à 1855 et en assuma la présidence en 1851. Il fut également Conseiller fédéral de 1855 à 1867 et présida la Confédération en 1857, 1863 et 1867 (cf. aussi P.-A. Bovard, Le gouvernement vaudois de 1803 à 1962. Récits et portraits, Morges, 1982).

100. CHRISTIN-VULSON (M. P.-Y. Favez, ch. de Contigny, 1007 Lausanne)

Malheureusement, il n'a pas été possible de préciser exactement la date de ce mariage, certainement célébré dans le Pays de Vaud, mais qui ne semble pas apparaître dans les registres paroissiaux. En tout cas, les fiches Chastellain ne permettent pas de le retrouver. Et comme Michel Depoisier ne l'avait pas déniché dans les endroits "naturels" où il aurait pu avoir lieu...

Néanmoins, la date proposée par Gagnebin est vraisemblable. On rencontre en effet Jean-Pierre Christin d'Orbe et Elizabeth Augustine (ailleurs Auguste) Charlotte de Vuison parmi les parrains et marraines à Vich le 31 mai 1724 de Pierre François Abraham Auguste Ruchet d'Ollon (ACV, Eb 133/1, 145), et le premier enfant du couple, David Etienne Rodolphe, est baptisé à Orbe le 15 septembre 1725 (ACV, Eb 94/4, 177-178) : on peut donc en déduire que leur union a dû avoir lieu au cours du second semestre 1724, probablement.

Par ailleurs, il est possible que B. Gagnebin ait procédé par recoupement.

101. GOLLION (M. P.-Y. Favez, ch. de Contigny, 1007 Lausanne)

Avec la même graphie, il n'y a que la localité vaudoise portant le code postal 1124. D'après le toponymiste Jaccard, Gollion est une variante du mot vaudois "gouille", soit flaque ou mare, en patois ancien "goille" ou "gollie", dérivant de l'allemand suisse "gülle", purin, dont les variantes se trouvent dans les noms de nombreuses localités et plusieurs lieux-dits.

Pour Bossard et Chavan, le terme dérive du germanique "gullja", flaque.

De fait, les "Gouille" ou mieux "Goille" sont généralement situés dans des endroits humides. Il existe une famille Gollion venue de France et admise à la citoyenneté de Genève en 1925.

Recherche de correspondant (s)

Monsieur N.-A. Junod (Les Jonchères 31b, 2022 Bevaix) recherche des personnes qui auraient travaillé sur les familles suivantes:

- Chevalley de Puidoux et Paschoud dont un lien matrimonial fut établi vers 1850
- Rosset et Gleyre dont un mariage aurait été célébré vers 1820 et dont le couple demeurait à La Chaux/Cossonay
- Guex de La Chaux et Pingoud dont le mariage aurait eu lieu vers 1785 et dont les protagonistes seraient nés et décédés à La Chaux
- Chamot et Dupuis dont la bénédiction nuptiale aurait été donnée vers 1785.

En échange, il pourrait fournir des informations sur la descendance d'Henri Chamot et d'Henriette Dupuis, ainsi que sur les familles Bonjour de Lignièrès, Contesse/Comtesse, Descombes de Lignièrès, Jegerlehner de Biglen, Junod de Lignièrès et Kaiser de Lohn.

Bolay

Ancienne famille vaudoise originaire de Gimel, dont on retrouve des ressortissants à Pampigny (avant 1801) et à Genolier (avant 1883). Le patronyme, issu du latin *boletus* est un mot du patois vaudois s'appliquant aux champignons en général, sans distinction d'espèce.

La branche genevoise, venant de Pampigny, a acquis la bourgeoisie de Genève en 1950.

L'annuaire téléphonique des PTT mentionne à ce jour un seul abonné à Gimel, dix à Pampigny et six à Genoliers, alors que l'on en compte vingt-neuf à Genève-ville et trente-quatre pour l'ensemble du canton.

La famille BOLAY a été étudiée par F.-Raoul Campiche et un dossier est déposé aux Archives cantonales vaudoises sous la cote P. Campiche 137-669 (184 Bolay Genolier, Gimel. XVIIIe s.).

Armoiries:

D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles (6) d'or (1934) ACV.

- REPERTOIRE DES NOMS DE FAMILLE SUISSES - SCHULTHESS, ZURICH 1989
- LIVRE D'OR DES FAMILLES VAUDOISES - LAUSANNE 1923
- ATE (VTX)
- INDEX DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DU CANTON DE VAUD - LAUSANNE 1921
- BULLETIN GENEALOGIQUE VAUDOIS 1988

BRG / E.Nusslé - Février 92

Un grand merci à tous ceux qui nous transmettent des informations.
Rappelons que des informations même partielles peuvent être utiles à d'autres.

Bulletin d'adhésion

L... soussigné...

NOM:

Prénom:

Rue et N°:

N° postal: Localité:

.....

demande son adhésion au Cercle vaudois de généalogie

Lieu et date:

Signature:

Cotisation annuelle: 30.-

NdC9

Le Comité du Cercle a le pénible devoir
de vous faire part du décès de
deux de nos membres

Monsieur Jacques FELISAT

Décédé le 22 août 1995 à Auxerre, France

Monsieur Adolphe GUIGNARD

Décédé le 1er octobre 1995 à Vevey

Aux familles et amis des défunts, nous présentons nos très sincères
condoléances.

P-Y Pièce, président